



Audit Fiscalité et Conseils

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION COM'EXPRESSION

Association loi 1901 sans but lucratif
Siège social : 92 rue des Charmettes
69 006 LYON

SIREN 498 483 924 - RNA W133005438

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2020



3 rue du Colonel Chambonnet 69500 BRON
Tél. : 04.72.14.83.83 – Fax : 04.72.14.83.89 – contact@afc-experts.fr

S.A.S au capital de 100 000 € - RCS LYON B 404 322 422
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région Rhône Alpes
Commissaire aux Comptes, membre de la Compagnie de Lyon

Association COM'EXPRESSION
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 92 rue des Charmettes
69 006 - LYON

SIREN 498 483 924
RNA W133005438

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2020

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Association COM'EXPRESSION
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 92 rue des Charmettes
69 006 LYON

SIREN 498 483 924
RNA W133005438

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A l'assemblée générale de l'association COM'EXPRESSION,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COM'EXPRESSION relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions équipement accordées

Une subvention d'équipement avait été accordée à l'association pour un montant de 100 000 € les années antérieures. Cette subvention est reprise au compte de résultat pour un montant de 20 219 € au 31 Décembre 2020, ceci au prorata de l'amortissement des biens que cette subvention a permis d'acquérir.

Contexte sanitaire COVID-19

Nous invitons les membres de l'association à lire l'annexe des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 - paragraphe « Conséquences de l'évènement Covid-19 ».

L'association a eu, au cours de l'exercice, recours au chômage partiel et un montant de 38 183 € lui a été versé.

L'association a bénéficié également d'une aide au paiement des charges sociales pour un montant de 23 082 € et d'une exonération de charges de 17 296 €.

Emprunts

Un emprunt de 420 000 € a été contracté par l'association le 1^{er} mars 2017. L'association a bénéficié d'un différé de paiement de 6 échéances de 2 680.62 € au cours de l'exercice 2020.

Les intérêts concernant ces échéances ont été capitalisées avec le capital restant dû.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport moral, du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association COM'EXPRESSION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il

conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BRON,
Le 12 Avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
AUDIT FISCALITÉ et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

AUDIT FISCALITÉ ET CONSEILS S.A.S
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Parc St Exupéry
3, rue du Colonel Chambonnet - 69500 BRON
RCS LYON B 404 322 422
Tél. 04 72 14 83 83 - Fax 04 72 14 83 89

Association COM'EXPRESSION
Association loi 1901 sans but lucratif

Siège Social : 92 rue des Charmettes
69006 LYON

SIREN 498 483 924
RNA W133005438

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société AUDIT FISCALITE ET CONSEILS SAS
Commissaire aux Comptes inscrit
Parc St Exupéry – l'Atrium – 3 rue du Colonel Chambonnet – 69 500 BRON

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à BRON, le 12 Avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
Société AUDIT FISCALITE
et CONSEILS

Rémi GERARDO
Commissaire aux Comptes
Mandataire social

AUDIT FISCALITE ET CONSEILS S.A.S
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
Parc St Exupéry
3, rue du Colonel Chambonnet - 69500 BRON
RCS LYON B 404 322 422
Tél. 04 72 14 83 83 - Fax 04 72 14 83 89

Comptes annuels

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 040	2 040		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et aco				
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 136		43 136	43 136
Constructions	529 339	101 447	427 892	455 861
Installations techniques, matériel et outillage	616	536	80	655
Autres immobilisations corporelles	60 879	24 528	36 352	47 509
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	4 116		4 116	4 116
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 294		3 294	3 294
ACTIF IMMOBILISE	643 421	128 551	514 870	554 571
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	17 373	3 398	13 974	20 335
Autres créances	73 053		73 053	60 934
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	272 896		272 896	206 016
Charges constatées d'avance	7 224		7 224	7 439
ACTIF CIRCULANT	370 545	3 398	367 147	294 724
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 013 966	131 949	882 017	849 295

Bilan

	Net au 31/12/20	Net au 31/12/19
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	17 893	17 893
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	216 170	151 792
RESULTAT DE L'EXERCICE	84 286	64 378
Subventions d'investissement	66 870	77 089
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	385 220	311 153
Apports	10 000	16 000
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise	10 000	16 000
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	10 000	16 000
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	338 602	349 442
Découverts et concours bancaires		78
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	338 602	349 520
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 351	19 196
Dettes fiscales et sociales	54 247	60 818
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 398	3 940
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	77 199	88 668
DETTES	486 797	522 142
Ecart de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	882 017	849 295

Compte de résultat

	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois	%	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises						
Production vendue	466 033	52,19	538 606	58,45	-72 573	-13,47
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	418 466	46,86	372 898	40,47	45 568	12,22
Reprises et Transferts de charge	7 350	0,82	15 172	1,65	-7 821	-51,55
Cotisations	8 454	0,95	10 005	1,09	-1 551	-15,50
Autres produits	1 970	0,22	562	0,06	1 407	250,33
Produits d'exploitation	902 273	101,04	937 243	101,71	-34 970	-3,73
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	4 350	0,49	4 887	0,53	-537	-11,00
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	151 743	16,99	147 219	15,98	4 524	3,07
Impôts et taxes	16 697	1,87	19 736	2,14	-3 039	-15,40
Salaires et Traitements	508 308	56,92	532 471	57,78	-24 162	-4,54
Charges sociales	99 401	11,13	120 459	13,07	-21 058	-17,48
Amortissements et provisions	37 920	4,25	41 123	4,46	-3 203	-7,79
Autres charges	226	0,03	1 047	0,11	-822	-78,46
Charges d'exploitation	818 644	91,68	866 942	94,08	-48 298	-5,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 629	9,37	70 301	7,63	13 328	18,96
Opérations faites en commun						
Produits financiers	430	0,05	516	0,06	-86	-16,74
Charges financières	7 524	0,84	9 140	0,99	-1 616	-17,68
Résultat financier	-7 095	-0,79	-8 624	-0,94	1 530	-17,74
RESULTAT COURANT	76 535	8,57	61 676	6,69	14 858	24,09
Produits exceptionnels	10 596	1,19	11 309	1,23	-714	-6,31
Charges exceptionnelles	2 751	0,31	8 484	0,92	-5 733	-67,57
Résultat exceptionnel	7 845	0,88	2 826	0,31	5 019	177,62
Impôts sur les bénéfices	93	0,01	124	0,01	-31	-25,00
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	84 286	9,44	64 378	6,99	19 908	30,92
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat	6 896		22 007		-15 111	-68,66
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits	6 896		22 007		-15 111	-68,66
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole	6 896		22 007		-15 111	-68,66
Total des charges	6 896		22 007		-15 111	-68,66

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : COM'EXPRESSION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 882 017 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 84 286 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 02/04/2021 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 25 ans
- * Agencements des constructions : 10 ans
- * Installations techniques : 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées dans le compte "131000 - Subventions d'investissement" affectées à des biens non renouvelables, avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement et des biens dans le compte 777000.

Produits constatés d'avance

L'activité réelle de l'association correspond à l'année scolaire puisque les inscriptions aux activités proposées couvrent pour la plupart la période de début septembre à fin juin. Ainsi, les produits constatés d'avance sont constitués en fin d'exercice pour la période débutant au mois de janvier 2020.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020. A ce titre, les actifs et les passifs, les charges et les produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences.

L'association constate que ces événements ont un impact significatif sur son activité depuis mi-mars 2020 (report des activités, annulation d'événements) et qui pourraient se poursuivre en 2021, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation à la date d'arrêt des comptes.

Au regard de la situation, l'association a mis en oeuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le gouvernement dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Recours au chômage partiel pour une partie de ses salariés sur plusieurs périodes de l'année. Les allocations d'activité partielle figurent dans les comptes pour un montant de 38 183 €, comptabilisées au 31 décembre 2020 au crédit d'un compte de charges de personnel.
- Aide au paiement des charges sociales URSSAF pour un montant de 23 082 €, comptabilisée au débit d'un compte 740.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 040			2 040
Immobilisations incorporelles	2 040			2 040
- Terrains	43 136			43 136
- Constructions sur sol propre	409 825			409 825
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	119 114	400		119 514
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 386		2 769	616
- Installations générales, agencements aménagement divers	46 597		11 870	34 727
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 216	570	1 633	26 152
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	649 274	970	16 273	633 971
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	4 116			4 116
- Prêts et autres immobilisations financières	3 294			3 294
Immobilisations financières	7 410			7 410
ACTIF IMMOBILISE	658 724	970	16 273	643 421

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 040			2 040
Amortissements incorporelles	2 040			2 040
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	46 821	16 393		63 769
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	26 257	11 976		37 678
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 730	575	2 769	536
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 929	7 063	11 870	12 122
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 376	4 664	1 633	12 406
- Emballages récupérables et divers				
Amortissements corporelles	102 113	40 671	16 273	126 511
AMORTISSEMENTS	104 153	40 671	16 273	128 551

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 100 944 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 294		3 294
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 373	17 373	
Autres	73 053	73 053	
Charges constatées d'avance	7 224	7 224	
Total	100 944	97 650	3 294
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	1 892
Divers – produits à recevoir	2 104
Total	3 996

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 486 797 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	338 602	26 859	110 673	201 070
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 351	13 351		
Dettes fiscales et sociales	54 247	54 247		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 398	3 398		
Produits constatés d'avance	77 199	77 199		
Total	486 797	175 055	110 673	201 070
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	345 103			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	355 941			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs – fact. non parvenues	4 926
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	125
Dettes provis. pr congés à payer	13 613
Charges sociales s/congés à payer	5 124
Etat – autres charges à payer	6 497
Total	30 285

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	7 224		
Total	7 224		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	77 199		
Total	77 199		